

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 30 mars 2023 sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

**Présents :** Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Christine BLOND, Olivier CROUZET, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Élisabeth ABART, Jean-Marc FONVERNE.

**Excusés :** Chantal PELLETIER (pouvoir à Christine BLOND), Christelle ROY JAMOT (pouvoir à Laurence BONNIAUD), Christophe RABANY (pouvoir à Jean-Marc FONVERNE)

**Absents :** Christophe BRESSON, Élodie CAPRON.

**Secrétaire de séance :** Olivier CROUZET

#### • Listes des délibérations traitées :

•

• N°	• Questions débattues	• Décisions
• 01	• <b>DCE 2023</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 02	• <b>Fonds de concours 2023</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 03	• <b>Taux d'imposition 2023</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 04	• <b>Subventions 2023</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 05	• <b>Allocation en non-valeur</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 09/10/11	• <b>Comptes administratifs 2022</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 06/07/08	• <b>Comptes de gestion 2022</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 12/13/14	• <b>Affectation du résultat de fonctionnement 2022</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 15/16/17	• <b>Budget primitif 2023</b>	• Adoptée à l'unanimité
• 18	• <b>Tarifification centre de Loisirs</b>	• Adoptée à l'unanimité

Le maire,

Le secrétaire,

**J-Y Forest**

**O. Crouzet**

#### • PJ :

- détails des échanges.

## Détails des échanges :

### • ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le projet de procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.

Monsieur Fonverne explique que dans les échanges suite à sa remarque sur les indemnités des élus, il n'a jamais été question de nouvelles réunions du conseil municipal et de nouvelles délibérations.

Monsieur Crouzet explique qu'il a pourtant noté les propos qu'il a prononcé lui-même et d'autres conseillers confirment.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 14 décembre 2022 pour adoption. Le conseil municipal adopte ce procès-verbal par 11 Pour, 2 Abstentions et 0 Contre.

### • DCE 2023

Monsieur le Maire propose que la DCE 2023 qui se monte à 10842 € sera affectée aux travaux de voirie à venir sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affectation de la DCE 2023 à l'unanimité.

### • FONDS DE CONCOURS 2023

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours 2023 de la CCSN subventionne à 50 % des travaux jusqu'à un montant maximum de 25000 €. Il propose de soumettre pour le fonds de concours 2023 un montant de travaux de 15348 euros correspondant à des travaux de couverture, à la pose d'une climatisation, la dépose d'une cheminée à l'école et la remise en état de rive de toit. Il explique qu'il n'est pas possible de mobiliser le fonds de concours pour des travaux de voirie mais que cela va peut-être changer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité (13 POUR).

### • VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur Forest propose de reconduire au titre de l'année 2023 les taux d'imposition fixés par la municipalité :

- Taxe foncier bâti : 38,60 %
- Taxe foncier non bâti : 33,61 %
- Taxe d'habitation : 11,64 % (ce taux concerne les résidences secondaires)

Il précise que le montant prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale sera de 421 521 €.

Monsieur Fonverne fait remarquer que ces impôts augmenteront néanmoins car l'Etat a augmenté les bases locatives de 7 %.

Le conseil municipal après délibération adopte à l'unanimité les taux proposés.

### • SUBVENTIONS 2023

Monsieur Forest présente les projets de subventions municipales :

#### **Organismes extérieurs :**

- Prévention routière de la Nièvre : 50 €
- AFCCRE : 189€

- CAUE : 180
- CAMOSINE : 290
- Amis de la bibliothèque Centre de prêt : 130 €

**Associations locales et coopérative scolaire :**

- ALEI (Jumelage) : 500 €
- ESN 58 : 2400 €
- Génération Mouvement : 1000 €
- Gym pour tous : 200 €
- AFN : 300 €
- Conseil municipal jeunes : 500€
- Bassin pédagogique (TER) : 200€ pour une représentation théâtrale
- Coopérative scolaire : 300 €

Il rappelle que la coopérative scolaire s'est déjà vue accorder une subvention pour la classe transplantée de 2280 € par le conseil municipal.

Monsieur Fonverne demande quelles sont les réserves financières du CCAS.

Madame Bonniaud précise que le CCAS dispose de 34027,44 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble des subventions proposé par Monsieur le Maire à l'unanimité.

**• ALLOCATION EN NON-VALEUR**

---

Monsieur le Maire présente des titres émis par la municipalité qui ne peuvent être recouverts. Il s'agit de redevance d'assainissement pour un total de 13,20€ et de loyers pour un montant de 6990,01€

Monsieur le Maire explique que pour le logement dont il propose d'admettre les loyers en non-valeur, une rencontre avait eu lieu en mairie avec le locataire. Celui-ci avait signé un document sur lequel il indiquait qu'il libérait le logement sous 10 jours à compter du 7 mars 2023.

Plusieurs conseillers proposent que des démarches soient faites pour s'assurer que le document permet d'attester que le locataire n'occupe plus le logement.

Monsieur le Maire explique qu'il a prévu d'agir dans ce sens.

Après en avoir délibéré le conseil approuve ces allocations en non-valeur à l'unanimité.

**• COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET COMPTES DE GESTION 2022 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT**

---

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil municipal à Monsieur Clavel pour la présentation des différents comptes administratifs.

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT :

Monsieur Clavel présente le compte administratif du budget lotissement en expliquant qu'il n'y a eu aucune réalisation.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			<b>Recettes de fonctionnement</b>		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 244,20		Résultats d'exploitation reporté	9 460,17	
Autres charges de gestion courante	16 535,97		Ventes de produits fabriqués, prestation de service	28 320,00	
<b>Total</b>	<b>37 780,17</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>37 780,17</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Résultat d'investissement reporté	21 244,20		Terrains aménagés	21 244,20	
<b>Total</b>	<b>21 244,20</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>21 244,20</b>	<b>0,00</b>

M. Clavel soumet le compte administratif 2022 du budget lotissement pour vote.

Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2022 du budget lotissement à l'unanimité des présents.

• COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur Clavel présente le compte administratif du budget assainissement :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			<b>Recettes de fonctionnement</b>		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	65 281,34	8 987,61	Excédent de fonctionnement reporté	57 655,46	
Charges de personnel	4 000,00	2 817,50	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 118,85	22 118,85
Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 871,17	31 871,17	Ventes de produits fabriqués, et prestations de service	42 817,15	39 007,02
Autres charges de gestion courante	7 402,95	6 647,57	Produit exceptionnels		5,27
Charges financières	13 036,00	6 756,01			
Charges exceptionnelles	1 000,00				
<b>Total</b>	<b>122 591,46</b>	<b>57 079,86</b>	<b>Total</b>	<b>122 591,46</b>	<b>61 131,14</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Immobilisations en cours	16 603,68		Excédent investissement reporté	42 256,26	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 118,85	22 118,85	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 871,17	31 871,17
Emprunt et dettes assimilées	13 205,00	13 204,41	Subventions d'investissement	15 800,00	
Immobilisations incorporelles	38 000,00				
<b>Total</b>	<b>89 927,53</b>	<b>35 323,26</b>	<b>Total</b>	<b>89 927,43</b>	<b>31 871,17</b>

M. Clavel soumet le compte administratif 2022 du budget assainissement pour vote.

Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2022 du budget assainissement à l'unanimité.

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL :

Monsieur Clavel présente compte administratif du budget communal :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>			<b>Recettes de fonctionnement</b>		
	Prévu	Réalisé	0	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	465 322,64	299 706,74	Excédents antérieurs reportés	80 000,00	
Charges de personnel	513 450,00	481 492,22	Atténuations de charges	21 000,00	24 149,55
Atténuation de produits	5 300,00	0,00	Produits services du domaine et ventes divers	55 600,00	54 370,45
Autres charges de gestion courante	135 819,97	113 117,32	Impôts et Taxes	484 426,00	460 023,63
Charges financières	792,65	792,65	Dotations et participations	396 763,00	415 009,51
Charges exceptionnelles	1 000,00	225,00	Autres produits de gestion courante	84 910,00	86 164,98
Dotations aux provisions	2 013,74		Produits exceptionnels	1 000,00	2 528,50
<b>Total</b>	<b>1 123 699,00</b>	<b>895 333,93</b>	<b>Total</b>	<b>1 123 699,00</b>	<b>1042246,62</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>			<b>Recettes d'investissement</b>		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Immobilisations corporelles	19 173,83		Subventions d'investissement	338 933,21	164 688,51
Immobilisations corporelles en cours	679 899,56	134 254,50	Excédent investissement reporté	77 010,88	
Immobilisation incorporelle	2 280,00		Dotations, fonds divers et réserves	127 277,47	137 350,47
Emprunts et dettes assimilées	18 568,17	18 055,03	Emprunts et dettes assimilées	176 700,00	460,00
			Immobilisations corporelles		46 850,53
<b>Total</b>	<b>719 921,56</b>	<b>152 309,53</b>	<b>Total</b>	<b>719 921,56</b>	<b>349 349,51</b>

M. Clavel soumet le compte administratif 2022 du budget communal pour vote.

Le conseil municipal délibère et approuve le compte administratif 2022 du budget communal à l'unanimité.

- COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur le Maire reprend la présidence afin de présenter au Conseil municipal les comptes de gestion de l'année 2022 dressé par le Trésorier faisant apparaître des résultats identiques aux Comptes administratifs. Il déclare que les comptes de gestion 2022 n'appellent pas de réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2022 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

**• AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT**

---

- BUDGET LOTISSEMENT :

Monsieur le Maire explique que le résultat de fonctionnement du budget lotissement se monte à 9460,17 euros composé uniquement d'excédent reporté. Il propose d'affecter la totalité du résultat en fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

• BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire explique que le résultat de fonctionnement du budget assainissement se monte à 21 706,73 euros. Il propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement du budget assainissement en fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

• BUDGET COMMUNAL :

Monsieur le Maire explique que le résultat de fonctionnement du budget communal se monte à 222 287,99 euros. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal pour 133 797,26 euros en investissement et pour 88 490,73 euros en fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation à l'unanimité.

M. Crouzet précise que le résultat 2022 est composé de 142 287,99 euros d'excédent 2022 et 80 000,00 euros d'excédent reporté. Il considère que cela laisse des marges financières importantes à la commune.

**• BUDGET PRIMITIF 2023 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Clavel pour qu'il expose les différents budgets construits suite aux travaux de la commission des finances.

• BUDGET DU LOTISSEMENT :

M. Clavel explique que ce budget du lotissement communal reste identique à celui de l'année précédente.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Total	29 728,31	Total	29 728,31
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Total	41 512,34	Total	41 512,34

M. Fonverne propose que la commune baisse le prix des parcelles pour pouvoir les vendre comme l'a fait la commune de Cossaye.

Monsieur le Maire affirme être en accord avec cette proposition. Il se dit prêt à échanger sur le prix de vente qui pourrait être adopté.

Mme Bonniaud demande quel est le prix actuel du terrain.

Monsieur le Maire répond que pour les parcelles constructibles le prix est de 17 €/m<sup>2</sup> et une option possible avec un forfait de 1000 € concernant la parcelle non-constructible attenante. Il indique que cette question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du lotissement :

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget lotissement à l'unanimité.

- BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

M. Clavel présente le budget de l'assainissement.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Total	102 871,59	Total	102 871,59
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Total	130 675,44	Total	130 675,44

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif de l'assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget assainissement à l'unanimité.

- BUDGET COMMUNAL :

M Clavel présente le budget principal communal.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Total	1 125 453,73	Total	1 125 453,73
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Total	937 682,44	Total	937 682,44

Monsieur Fonverne questionne sur les charges de personnel alors que la commune aura cette année un salarié en moins.

Monsieur le Maire confirme que les charges de personnel n'ont évolué que de 2000 €. Il explique que la situation est un peu compliquée avec un personnel en accident du travail suivi d'un accident de la vie privée et un autre personnel en arrêt maladie.

Une discussion s'engage sur le remplacement du personnel.

Monsieur Fonverne explique que l'absence de personnel d'entretien sera beaucoup plus problématique lorsque les salles des fêtes seront à nouveau proposées à la location.

Monsieur Crouzet explique que le maintien de la ligne « charges du personnel » permettra d'embaucher du personnel dans le cadre de cette situation afin d'assurer l'ensemble des missions.

Monsieur le Maire explique que pour assurer l'entretien, la personne de la cantine va augmenter sa quotité de travail de 8 heures dans un premier temps et qu'il faudra trouver quelqu'un pour effectuer les autres heures d'entretien.

Monsieur Fonverne interroge sur la baisse du montant du FCTVA.

Monsieur le Maire répond que la recette est déjà réalisée pour cette année.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif principal de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

### • TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire explique qu'il y a un changement de quotients CAF, et qu'il est nécessaire de modifier les plages de quotient CAF correspondant à chaque tarif mais que le montant de tarifs du centre de loisir ne change pas. Il fait circuler le nouveau tableau de tarification du centre de loisirs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte la nouvelle tarification à l'unanimité.

## • QUESTIONS DIVERSES

---

### • BASCULE

Monsieur Fonverne demande si la bascule fonctionne.

Monsieur le Maire explique que la bascule sera homologuée, mais que la tarification n'est plus possible car il n'est plus possible de se procurer des jetons qui fonctionnent. Il précise que la régie de recette sera dissoute.

Monsieur Fonverne explique qu'il ne comprend pas pourquoi la bascule serait entretenue si son utilisation devient gratuite. Il conseille à la municipalité d'échanger avec les agriculteurs pour qu'une association soit créée et prenne en charge la bascule.

Monsieur Crouzet rappelle que la commune offre gratuitement d'autres services.

Monsieur Fonverne considère que ce service ne lui semble pas devoir être offert gratuitement.

Monsieur Clavel précise que le contrôle annuel de la bascule coûte en moyenne 700€ et qu'il lui semble intéressant d'étudier qui utilise la bascule.

Monsieur le Maire explique qu'il va voir en direction de la CCSN s'il apparaît que la bascule a un intérêt pour un périmètre qui dépasse la commune.

### • TRAVAUX DANS LE SECTEUR FESTIF

Madame Bonniaud interroge sur les nouveaux trottoirs et notamment sur les surfaces enherbées et l'étroitesse de certaines voies. Elle explique qu'elle est régulièrement questionnée.

Monsieur le Maire explique que les surfaces enherbées questionnent effectivement quant aux difficultés qu'elles pourraient poser à l'usage. Concernant l'étroitesse des voies, il précise qu'un sens unique va être mis en place avec une limite de tonnage pour le pont de la rue Waldesch.

Monsieur Clavel explique qu'il y a des contraintes lourdes pour les revêtements des sols. Notamment pour entrer dans le cadre permettant d'obtenir des subventions, il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols.

Monsieur Fonverne fait observer que l'on peut discuter avec le département concernant les aménagements.

Monsieur le Maire explique qu'il y a des échanges réguliers avec le département pour les voies départementales.

Madame Abart questionne sur l'accès aux colonnes de tris et demande si les nouvelles colonnes sont opérationnelles.

Monsieur le Maire explique que ce sont les anciennes colonnes qui doivent être utilisées.

Monsieur Clavel fait observer qu'il n'y a pas dépôt sauvage dans ce secteur et reconnaît que les anciennes colonnes sont pour le moment moins accessibles, mais que les travaux seront bientôt terminés et que les nouvelles colonnes seront bientôt opérationnelles.

Monsieur le Maire explique que concernant la colonne de tri pour le verre de l'impasse Rochegrosse, il y a régulièrement des dépôts sauvages.

### • PANNEAU DE LIEU DIT RETROUVÉ

Madame Abart explique avoir retrouvé un panneau du lieu-dit où elle habite dans ses fondations et demande si elle doit le remettre à la mairie.

Monsieur le Maire explique que la commune peut le récupérer si le panneau est en état.



Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 42.

**Nota bene :** Le procès-verbal du conseil municipal sera arrêté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.